



Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne

Siège social : Der Nature, Ferme des Grands Parts D13, 51290 OUTINES
Tél : 03.26.72.54.47 / Fax : 03.26.72.54.30

e-mail : champagne-ardenne@lpo.fr Internet : <http://champagne-ardenne.lpo.fr>

Contact Presse

Communiqué de Presse

16/06/2008

Suivi scientifique du Busard cendré

*En 2008 a lieu un programme national de marquage alaire de jeunes **Busards cendrés**, qui sera relayé dans le département de la Marne par quelques bénévoles. Cette espèce nidifiant dans les champs de céréales, la participation du plus grand nombre d'agriculteurs à cette opération sera un gage de grande réussite. Nous présentons ici dans une série d'articles le contexte du programme, ainsi que son déroulement pour ceux qui désireront participer.*

Christophe
Hervé

4. Le marquage des oiseaux

- **Fixer les marques**

Les jeunes oiseaux seront marqués vers 25 jours, soit moins d'une semaine avant leur envol. Le fait qu'ils soient préalablement placés dans un enclos permet de les attraper sans difficulté : dans le cas contraire, ils disparaîtraient dans les céréales et seraient impossible à retrouver. Les jeunes manipulés au cours de l'opération sont également mesurés et pesés, dans certains cas des duvets seront prélevés pour permettre une analyse de sang.

De même, les passages aux nids donneront l'occasion de récolter restes de proies et pelotes de rejection qui permettront de cerner précisément le régime alimentaire du Busard cendré en Crayeuse marnaise.

- **Et après le marquage ?**

Autant que la participation au moment du marquage, l'effort de lecture des marques une fois posées est important. Il est indispensable d'avoir un maximum de retours d'observations pour les années à venir. Une fois encore, les exploitants agricoles, par leur présence assidue sur le terrain, peuvent apporter une aide de grande valeur en transmettant au coordinateur du département la vision d'un busard porteur de marques.

Petite astuces pour la lecture : il faut parvenir à noter en priorité la couleur de fond des deux marques (bleu, rouge, orange...) et immédiatement noter l'aile correspondante (droite ou gauche). Puis on s'attache à lire sur chaque aile le symbole (rond, triangle...) et sa couleur (noir ou blanc).

- **Les agriculteurs très concernés**

Nous l'avons dit, les agriculteurs sont en première ligne et peuvent être d'une grande aide pour ce suivi. Il suffit pour cela de signaler toute suspicion de nidification dans l'une de vos parcelles, toute observation d'oiseaux portant des marques couleur, ou plus simplement d'autoriser à un protecteur bénévole qui vous aura contacté, l'accès à votre parcelle pour intervenir sur la nichée.

Illustration : Pose de
marques sur un oiseau
(crédit photo : Alain
Balthazard)



contacté, l'accès à votre parcelle pour intervenir sur la nichée.

Si vous êtes intéressés par cette opération, davantage d'informations sont disponibles sur simple demande aux coordonnées suivantes :

Contact coordinateur : Dominique Zabinski – 03.26.72.54.47 ; e-mail – icidom@hotmail.com

LPO Champagne-Ardenne
03.26.72.54.47
champagne-ardenne@lpo.fr